

Swiss Confederation

42e session du Conseil des droits de l'homme

Item 3 / Clustered ID

Groupe de travail sur les disparitions forcées

Genève, le 11 septembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue aux représentants du groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et les remercie pour leurs efforts importants.

La Suisse reste préoccupée par le nombre considérable de nouveaux cas de disparitions forcées que le groupe de travail a porté à l'attention des Etats durant la période considérée.

De plus, la Suisse se félicite de la décision du groupe de travail de réunir des informations sur les cas de disparitions forcées ou involontaires qui seraient le fait d'acteurs non étatiques exerçant un contrôle effectif sur un territoire étant donné les informations recueillies faisant état d'un nombre croissant de cas d'enlèvements assimilables à des disparitions forcées commis par de tels acteurs.

Finalement, la Suisse prend note avec inquiétude de la conclusion du groupe de travail affirmant de nouvelles tendances concernant le recours de plus en plus fréquent par certains Etats à la pratique des enlèvements extraterritoriaux et à l'adoption de législations et de mesures régressives dans le domaine de la vérité, de la justice et des réparations.

Je vous remercie.